



AOUT 2020

**COMMUNIQUE DU MAIRE AUX PARENTS D'ELEVES ET AUX ENSEIGNANTS
DES ECOLES JEAN JAURES ET SAINT-EXUPERY
« CHANTIER DU CŒUR DE VILLE »**

Les travaux du « cœur de ville » 1^{ère} tranche ont débuté le 6 août 2020, sur le terrain situé rue des Ecoles, derrière un des bâtiments de l'école Jean Jaurès. Le nettoyage du terrain achevé, des travaux de gros-œuvre et la pose de fondations spéciales nécessiteront le passage de camions et la livraison de matériel.

Cela va impacter la circulation rue de Ecoles et l'accès à l'école Jean Jaurès, voire à l'école Saint-Exupéry. Un arrêté municipal fixe les conditions d'utilisation de cette voie.

Voici les principales dispositions concernant l'accès à l'école Jean Jaurès (côté rue des Ecoles) :

Circulation routière et piétonne :

Les livraisons des gros matériaux et engins de chantier seront effectuées avant 7 heures le matin.

En période scolaire, La rotation des camions de matériaux s'interrompra aux heures d'ouverture et de fermeture des écoles, soit **de 8 H à 9 H et de 16 H à 17 H**. La rue devra être nettoyée pour garantir une circulation sécurisée, surtout en cas d'intempéries

Le stationnement et la circulation des camions et engins de chantier sont **INTERDITS** sur le parking et le cheminement du complexe sportif (côté restaurant scolaire) afin de permettre l'accès aux bus transportant les écoliers.

Un passage piéton sera matérialisé rue des Ecoles depuis la rue du Général Leclerc, côté complexe sportif ; la traversée de cette rue ne pourra se faire qu'après la zone de chantier.

Stationnement rue des Ecoles :

Il sera interdit pendant toute la durée du chantier. Tout véhicule obstruant la voie et stationné sur les trottoirs fera l'objet d'une amende et/ou d'une mise en fourrière.

Ainsi, L'accès routier de la rue des Ecoles reste ouvert ; Vous pourrez emprunter cette voie pendant la durée du chantier pour la **dépose des enfants lors des entrées et sorties d'écoles** ; la cohabitation entre les usagers et les personnels de chantier devra dès lors se faire, de part et d'autre, avec respect et tolérance.

D'autres parkings sur la ville permettent le stationnement des véhicules et ce à proximité des écoles. Nous vous conseillons vivement de privilégier un mode de déplacement doux (piéton/vélo) et le co-voiturage.

Conscients des perturbations liées à la réalisation de ce projet qui contribuera à valoriser et à rendre plus attractif notre cœur de ville, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de respecter ces consignes afin de garantir la sécurité de tous.

Le Maire
Dominique BAYOIT

